

Image not found or type unknown



Dois-je écrire article 202

Par **JERICO**, le **29/03/2009** à **14:54**

BONJOUR,
J'ai de mauvaises relations avec mon directeur, depuis 9 mois. J'ai reçu des avertissements . Un syndicaliste propose de me défendre et de faire 3 courriers dont 2 en sa faveur, en notant l'article 202 en haut de chaque page. Dois-je le faire?
MERCI